



Coût : 80.00 \$

Demande de sanction

DATE DE LA COMPÉTITION : _____ HEURE : _____

ORGANISATEUR : _____ COÛT BILLETS : _____

LIEU (adresse complète): _____

MÉDECIN : _____

TÉLÉPHONE du médecin : () _____ - _____

La demande de sanction doit obligatoirement provenir d'un club affilié à la FQBO. Cette demande ne devient effective qu'à partir du moment où elle est reçue au bureau de la FQBO, accompagnée du montant correspondant au coût de la sanction.

L'ORGANISATEUR demande, par la présente, d'organiser une compétition de boxe olympique et s'engage à respecter les règlements de la Fédération québécoise de boxe olympique.

L'ORGANISATEUR doit aviser le responsable des officiels de sa région au moins dix (10) jours avant la tenue de la compétition afin de s'assurer la présence des juges et arbitres.

L'ORGANISATEUR doit faire parvenir sa demande de sanction à la Fédération québécoise de boxe olympique au moins quatorze (14) jours avant la tenue de la compétition.

-
1. S'assurer que tous les boxeurs participant au programme soient affiliés à la Fédération québécoise de boxe olympique et possèdent leur livret de compétition.
 2. Verser une somme minimale de 200.00 \$ à l'officiel responsable de la compétition, pour acquitter les frais de transport et de repas du groupe d'officiels présents.
 3. Les boissons alcoolisées doivent OBLIGATOIREMENT être servies dans des verres de plastique sur les sites de compétition.
 4. Seuls les boxeurs âgés de 18 ans et plus seront éligibles à la compétition pour tout événement présenté en soirée à l'intérieur d'établissements de type "Boîte de nuit".
 5. Lors des intermissions, il est interdit de faire des combats de démonstration d'autres sports de combat.

VEUILLEZ INSCRIRE ICI LA DIMENSION INTÉRIEURE DE VOTRE ARÈNE : _____ X _____ (EN PIEDS)

DATE DE LA DEMANDE

SIGNATURE DE L'ORGANISATEUR

Révisé le 29.05.07